



Avis de consultation du public

Projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Publié le 17 octobre 2019

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016)

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, le conseil communautaire de Baugeois-Vallée a décidé le 21 décembre 2017 d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) afin d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif de réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, tout en développant la production d'énergies renouvelables locales.

Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés par cette vulnérabilité climatique, dans une recherche de préservation des ressources.

De septembre 2018 à juin 2019, Baugeois-Vallée a élaboré le PCAET, en différentes phases : diagnostic, stratégie et plan d'actions. Ce travail a été mené en concertation avec les acteurs du territoire, par le biais de différents ateliers et forums organisés sur l'ensemble des bassins de vie. Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 4 juillet 2019.

Pour recueillir les avis sur le projet de PCAET, une phase de « consultation du public » va se dérouler du jeudi **31 octobre au samedi 30 novembre 2019** inclus (30 jours).

Pour cela, les documents suivants seront mis à disposition du public pour consultation, sur le site internet de la communauté de communes Baugeois-Vallée (www.baugeoisvallee.fr), rubrique « Grands projets » / « Le territoire de demain » / « Projet de territoire – Plan Climat » :

- Le projet de PCAET, comprenant les documents suivants :
 - Synthèse
 - Diagnostic
 - Stratégie
 - Fiches actions
 - Sensibilisation
 - Évaluation environnementale stratégique
- L'avis de l'Autorité Environnementale

Ces documents seront également consultables en format papier, sur la même période, au siège de la communauté de communes Baugeois-Vallée situé 15 avenue Legoulz de la Boulaie – Baugé – 49150 Baugé-en-Anjou, aux horaires d'ouverture habituels : du lundi au vendredi, de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

La synthèse sera par ailleurs consultable, en format papier et sur la même période, dans les mairies des sept communes, à leurs horaires d'ouverture habituels.

Le public pourra faire part de ses observations par le biais du formulaire électronique de contact du site internet ou par le biais des registres à disposition en mairie et au siège de la communauté de communes.

Pour plus d'informations : www.baugeoisvallee.fr ou 02 44 08 80 28